SALLE MULTIFONCTIONS
De
LE PLESSIER-SUR-SAINT-JUST

Location du au

NOM PRENOM----------
DATE ET LIEU NAISSANCE--------
OCCASION DE LA LOCATION :

AU 1er janvier 2027

SALLE : avec cuisine – petit parking fermé- maximum 120 personnes.

	HABITANTS	Particuliers EXTERIEUR
Demi-journée	0 €uros	100 €uros
UNE JOURNEE **8h/19H**	165 €uros	325 €uros
WEEK END **Vendredi 19h30 à dimanche 19h maximum**	**330** €uros	650€uros

MODALITES DE RESERVATION

Le demandeur devra être une personne majeure.
Demande de réservation en mairie au **03.44.78.51.53**

Confirmation de la location
La réservation de la salle sera définitive dès l'instant que le/les locataires auront réglé le titre provenant du trésor public
Une **caution de 400€,** sera a déposer en mairie lors de la réservation
PAS DE LOCATION EN JUILLET NI LE 31 DECEMBRE

Pour les associations du village : salle gratuite **3 fois** par an maximum.
Pour les associations extérieures : 400.00€

REMISE ET RETOUR DES CLEFS

Remise des clefs par la personne chargée de la mise à disposition (Sylvie **tél.07.50.34.98.95**), le solde de la réservation et une **attestation d'assurance** particulière (responsabilité civile) à cette location, seront exigés. Un état des lieux sera fait.

Retour de clefs. **Etat des lieux et inventaire avec Sylvie.**
Les extincteurs déplombés seront facturés 150 € l'unité.

LOCATION DE VAISSELLE

La location vaisselle sera de 50€, Sylvie devra être informée en amont afin de préparer le nombre souhaité
La vaisselle détériorée sera facturée suivant le barème détaillé dans l'inventaire

RESPONSABILITE ET NETTOYAGE

Les locaux, salle, cuisine et sanitaires, matériels et vaisselle doivent être rendus propres.
Une somme de 150 € sera demandée pour le nettoyage intégral de la salle par l'agent d'entretien. (à la demande du locataire)
En cas de nettoyage incorrect et à l'appréciation de l'agent, il sera demandé 15 € de l'heure (montant indexé au salaire).

Tri déchets : le locataire est prié de faire le tri sélectif, des poubelles sont mises à disposition.

IL EST INTERDIT

- D'utiliser sur les murs, ruban adhésif, clous, punaises, épingles, agrafes.
- Les feux d'artifices, les fumigènes, machine a fumée, bougies et pétards sont FORMELLEMENT PROHIBÉS dans la salle et à proximité
- De brancher son véhicule sur les prises électriques de la salle

Et tout contrevenant s'expose à des poursuites judiciaires.
Tout manquement au règlement de la salle pourra entraîner une retenue sur la caution.

Les voitures devront être obligatoirement stationnées aux emplacements réservés.

Un poste téléphonique est à disposition en cas d'urgence : les communications personnelles sont interdites

La fermeture complète de l'ensemble du bâtiment (lumières intérieures et extérieures, volets, grille) doit être vérifiée au moment du départ, et mise en fonction de l'alarme.

La commune du PLESSIER SUR SAINT JUST décline toutes responsabilités quant aux vols ou accidents qui pourraient survenir durant la mise à disposition.

POUR LE BIEN DE TOUS RESPECTEZ LES LOCAUX ET LA TRANQUILITE DES RIVERAINS

La signature du présent document stipule l'acceptation sans aucune restriction des conditions énumérées ci-dessus et engage la responsabilité du signataire. Les renseignements donnés resteront en mairie (et trésor public) et ne seront en aucun cas divulgués.

Etabli en double exemplaire au Plessier-sur-Saint-Just,
le.....……

Signatures
Le locataire **La mairie**

INFORMATION PROTECTION DES DONNEES CE DOCUMENT RESTE UNIQUEMENT A DISPOSITION DE LA PERSONNE QUI VOUS DONNE LES CLES ET AU TRESOR PUBLIC POUR ENCAISSEMENT DE VOS REGLEMENTS.